



Sasu est contenta cofidis

Par **Tony91**, le **11/02/2018 à 21:20**

Bonjour. En 1999 j'ai contacté un crédit chez cofidis.... 30000 franc à l'époque. Ce qui fait aujourd'hui 4800 euros. Je sais que j'avais eu des soucis et j'ai pas remboursé et j'ai été interdit bancaire pendant dix ans. Bref... Aujourd'hui en consultant mon compte joint je m'aperçois un retrait de plus de 1000 euros. Il y a le nom de l'huissier sur le prélèvement bancaire. je prend contact. Il sont dans le 94 à Créteil. Cet huissier me redirige vers un autre huissier à Villeneuve d'ascq 59... je le contact. Je nie pas ne pas avoir remboursé ce crédit mais apparemment la dette est de 7000 euros aujourd'hui... Je n'ai jamais eu de courrier car il ne savait pas où j'habite. L'huissier veut que je signe un acquiescement de saisie conservatoire pour me rendre mes 1000 euros et rembourser 250 euros par mois.... Dois je signé cet acte ? Tout en sachant qu'il y aurai eu un jugement en 2003... moi j'ai jamais eu de courrier. Merci de m'aider...

Par **Visiteur**, le **12/02/2018 à 00:09**

BsrrnVous dites "Je n'ai jamais eu de courrier car il ne savait pas où j'habite."rnPuis: " moi j'ai jamais eu de courrier"rnQue vous n'avez rien reçu est normal si vous n'avez pas signalé vos déménagements.rnConestez vous ou reconnaissez vous devoir cette dette ?rnSi elle est réelle, et qu'il n'y a pas de titre exécutoire valable, le créancier va le demander au juge la transformation en saisie attribution.rnInfos icirn<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/conversion-saisie-conservatoire-saisie-attribution-14743.htm>

Par **amajuris**, le **12/02/2018 à 09:58**

bonjour,rvotre créancier a obtenu un jugement vous condamnant à payer, jugement qui n'a pas pu vous être signifié puisque vous avez changé d'adresse sans en informer votre créancier.rnsalutations